

ASSOCIATION LECTURE POUR TOUS

Bibliothèque George SAND
31 880 LA SALVETAT SAINT GILLES
Tel : 05.61.86.90.18
bibliothequesand@orange.fr
<http://bibliosalvetat.over-blog.com>

REGLEMENT INTERIEUR

I – CONDITIONS GENERALES

Les objectifs de l'Association Lecture Pour Tous

Mise à disposition de livres et de documentations. Consultation sur place d'ouvrages hors prêt.

Qui peut emprunter des livres ?

Toute personne inscrite à la bibliothèque et à jour de ses droits.

Les bénévoles sont à la disposition des lecteurs pour les aider à utiliser plus facilement les ressources de la bibliothèque.

II – QUAND PEUT-ON SE RENDRE A LA BIBLIOTHÈQUE ?

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h30 à 13h

III – LECTURE ET COMMUNICATION SUR PLACE

La lecture sur place est gratuite ainsi que la consultation de tout document.

Tout usager de la salle de lecture a la possibilité de consulter librement les fonds de la bibliothèque.

Le plus grand silence est recommandé à chacun.

IV – PRET A DOMICILE

a) Modalités d'inscription

Comment s'inscrire ?

L'emprunteur doit justifier son identité et son domicile par sa carte d'identité. Il reçoit une carte d'inscription strictement personnelle contre paiement de la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration. Tout changement d'adresse doit être signalé.

Quand doit-on renouveler l'inscription ?

L'inscription est valable 1 an de date à date (exemple : inscription le 1/10/2017 valable jusqu'au 1/10/2018). Renouvellement annuel.

b) Conditions de prêt

Les lecteurs ont libre accès aux rayons. Ils choisissent eux-mêmes les volumes qu'ils désirent emprunter et présentent leurs ouvrages au bureau de prêt.

Chaque personne inscrite reçoit une carte d'inscription valable pour un an qui devra être présentée à chaque opération de prêt. Le lecteur inscrit peut emprunter 5 livres maximum pour une durée de 5 semaines. Pour les nouveautés, le délai est ramené à 2 semaines.

Pendant la période de fermeture de la bibliothèque, la durée de prêt peut être prolongée.

c) Prêts de livres

Que peut-on emporter ?

La majeure partie des livres et périodiques conservés à la bibliothèque peut être prêtée à domicile, à l'exclusion de ceux qui ne peuvent être consultés que sur place (usuel ou exclu du prêt).

d) Retard, perte ou détérioration des livres ou de la carte d'abonnement

Lors de l'inscription, une carte est délivrée par personne. En cas de perte, le renouvellement de cette carte sera facturé 1,5€, plafonné à 5€ en cas de perte de 3 cartes et plus.

Lorsque l'emprunteur dépasse les délais du prêt, lors du retour des livres en retard, il ne sera autorisé à reprendre qu'un seul livre par carte.

Tout emprunteur qui n'a pas rendu les livres dans les délais fixés reçoit un avertissement et perd le droit au prêt jusqu'à ce que les livres soient rendus.

Le lecteur est responsable des livres et documents empruntés.

Les parents sont responsables des livres empruntés par les enfants mineurs.

La détérioration ou perte d'ouvrage entraîne son remboursement à sa valeur de remplacement.

e) Exclusion définitive de la bibliothèque

Elle sera effective après avertissement écrit pour infractions graves, négligences répétées dans l'observation des délais de prêts.

V – SUGGESTIONS

Les demandes d'achat et suggestions peuvent être mentionnées par les usagers sur le cahier des suggestions mis spécialement à leur disposition. Ils seront informés de la suite réservée à leurs demandes ou suggestions sur ce même cahier.

VI – RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des livres et documents qui leur sont confiés et notamment d'éviter de plier les coins de pages, d'écrire, de prendre des calques, etc...

VII – CONCLUSIONS

Tout lecteur, par son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement qui lui sera remis lors de la 1ere inscription.

L'association **Lecture Pour Tous** est chargée de l'exécution du présent règlement dont un exemplaire sera affiché en permanence dans la bibliothèque.

Toute modification du présent règlement sera notifiée au public au moyen d'une affiche apposée à l'entrée de la bibliothèque.

Fait à La Salvetat St Gilles, le 05/05/2021

La présidente,
Cathy ZOTTI

La trésorière,
Sylviane ROGER